

Bureau du 28 novembre 2005

Décision n° B-2005-3726

commune (s) : Meyzieu

objet : **Acquisition d'un terrain nu situé au nord de la rue de la République et appartenant au conseil général du Rhône**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 17 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de la réalisation du prolongement du boulevard Ambroise Paré, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu située au nord de la rue de la République à Meyzieu et appartenant au conseil général du Rhône.

Cette parcelle, libre de toute location ou occupation et d'une superficie de 1 705 mètres carrés, dépend d'une parcelle de plus grande importance, cadastrée sous le numéro 162 de la section DM.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la Communauté urbaine achèterait ce bien au prix de 49 445 €, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis relatif à l'acquisition de la parcelle de terrain situé au nord de la rue de la République à Meyzieu et appartenant au conseil général du Rhône.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1206 le 14 mars 2005 pour la somme de 6 M€.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 211 200 - fonction 824, à hauteur de 49 445 € pour l'acquisition et de 1 450 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,